

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 05757 Numéro SIREN : 828 177 311 Nom ou dénomination : 3BS TRANSPORTS BELLAICHE
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2021 sous le numéro de dépôt 127301

Désignation de l'entreprise 3BS TRANSPORTS BELLAICHE										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 146 Bis Rue d'Aubervilliers 75019 PARIS															
SIRET 8 2 8 1 7 7 3 1 1 0 0 0 1 0															
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 1															
										Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilisations corporelles *		028	18 964	030	6 679				12 284					
	Immobilisations financières * (1)		040		042										
	Total I (5)		044	18 964	048	6 679				12 284					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	225	070				225					
		Autres * (3)		072	636	074				636					
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	6 793	086				6 793						
	Charges constatées d'avance *		092		094										
	Total II		096	7 654	098				7 654						
	Total général (I + II)		110	26 618	112	6 679			19 938						
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				1 000						
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126										
	Réserves réglementées *				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131		)	132							
	Report à nouveau							134							
	Résultat de l'exercice							136	14 276						
	Provisions réglementées							140							
	Total I							142	15 276						
Provisions pour risques et charges							154								
Total II															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166			1 022							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	3 640	)	172	3 640						
	Produits constatés d'avance							174							
Total III							176	4 662							
Total général (I + II + III)							180	19 938							
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182								
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD															

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3BS TRANSPORTS BELLAICHE		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	x
				Exercice N clos le 31/12/2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210
	Production vendue	Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
				217	218
					46 856
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				226
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243 68	244
	Rémunérations du personnel *				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
RÉSUMÉ	Dotations aux amortissements *				254
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260		262
	Total des charges d'exploitation (II)				264
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270
Produits financiers (III) 280				294	
Charges financières (V)				290	
Produits exceptionnels (IV)				290	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347 348		300	
				597	
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	
B – RÉSULTAT FISCAL				312	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248	330	2 407	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexies A) 989			
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindecies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies) 990			
	ZFA (44. quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies) 992				
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit 346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352
DÉFICITS	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	16 683	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	16 683	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2019

3BS TRANSPORTS BELLAICHE

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>3BS TRANSPORTS BELLAICHE</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402		404		406												
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446												
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456												
		Matériel de transport	460	18 964	462		464		466	18 964											
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476												
		Immobilisations financières	480		482		484		486												
		TOTAL	490	18 964	492		494		496	18 964											

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	{	Terrains	510		512		514		516		
		Constructions	520		522		524		526		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
		Matériel de transport	550	2 887	552	3 793	554		556	6 679	
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
		TOTAL	570	2 887	572	3 793	574		576	6 679	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	6	7	8	9	10								

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 3BS TRANSPORTS BELLAICHE										Néant ☐ *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607					
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616					
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636					
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646					
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656					
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666					
TOTAL			680		682		684		686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
		Dotations		Reprises										
Immob. incorporelles	700		705											
Terrains	710		715											
Constructions	720		725											
Inst. techniques mat. et outillage	730		735											
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745											
Matériel de transport	750		755											
Autres immobilisations corporelles	760		765											
TOTAL		770		775										
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780										
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995						
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996						
Déficits reportables			984											
Déficits de l'exercice			960											
Total des déficits restant à reporter			970											
IV DIVERS														
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380						
N° du centre de gestion agréé								388	1	0	1	7	7	0
Montant de la TVA collectée								374	4 862					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	2 848					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:3BS TRANSPORTS BELLAICHE.....										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01./01./2018. et clos le:31./12./2018								Données en nombre de mois		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										376	
Dont apprentis										657	
Dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	46 856
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105	
TOTAL 1										106	46 856
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										121	6 477
Variation négative des stocks										145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	21 755
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	1 545
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	29 777
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	17 079
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).										117	17 079
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)										022	
Effectifs au sens de la CVAE *										023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026	
Période de référence										024	
Date de cessation											
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 2 8 1 7 7 3 1 1

Dénomination de l'entreprise

3BS TRANSPORTS BELLAICHE

Adresse (voie)

146 Bis Rue d'Aubervilliers

Code postal

75019

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BELLAICHE Prénom(s) Raymond
 Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance: Date 19/12/1960 N° Département 75 Commune PARIS 12 Pays
 Adresse : N° 146 Bis Voie Rue d'Aubervilliers
 Code Postal 75019 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2019

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



Formulaire obligatoire
(art 53 A ou 302 septies A bis
du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01012018	Régime "simplifié d'imposition"	☒	ou "réel normal"	☐
et clos le	31122018	Option pour la comptabilité super-simplifiée	☐	TVA	☐
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	☐		

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : 3BS TRANSPORTS BELLAICHE	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : 146 Bis Rue d'Aubervilliers 75019 PARIS	
Mél : Téléphone :	
SIREN : 8 2 8 1 7 7 3 1 1	Mél :
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
 Transports routiers réguliers de voyageurs
 Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case) ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	16 683	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu..... a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ① b		
revenus nets exonérés (a – b)..... c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu..... d	Total c + d.....	
3. Total	16 683	
4. Bénéfice imposable (col. 1 – col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 – col. 1) ②	16 683	

4. bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)

- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 *duodecies* du CGI

e

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 *duodecies* du CGI

f **5. Plus-values**

taxées selon les règles prévues ③	à court terme et à long terme exonérées ④	à long terme imposables ⑤
par les particuliers		à 12,8 %
à long terme différée de 2 ans ⑥	dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 <i>septies</i> A du CGI) ⑦	

(art. 39 *quindecies* I-1 du CGI)

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 <i>sexies</i> ☐	ZRR art. 44 <i>quindecies</i> ☐	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i> ☐	Autres dispositifs ⑦ ☐
ZFU art. 44 <i>octies</i> et 44 <i>octies</i> A ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i> ☐	Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 <i>sexies</i> A ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 <i>sexdecies</i> ☐			
Exonération ou abattement pratique ⑧ ☐	sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 %	sur le bénéfice	
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) ☐			

7. BIC non professionnels (2031 <i>Bis</i> -SD) ⑨	a – BÉNÉFICE	b – DÉFICIT	c – PLUS-VALUE
--	--------------	-------------	----------------

8. Régime des sociétés de personnes ⑩

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
 Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☐	NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé
---	------------------------------	------------------------------	---

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

OGA/OMGA ☒	Viseur conventionné ☐	(Cocher la case correspondante)
Nom et coordonnées du CGA/OMGA TERRA GESTION 259 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 77000 VAUX-LE-PENIL 0142654164		Nom et coordonnées du viseur conventionné
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné	1 0 1 7 7 0	Identité du déclarant: Lieu: PARIS Date: 02052019 Qualité et nom du déclarant: Signature:

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

IMPÔT SUR LE REVENU

N° 2031 *Bis*-SD
2019

Formulaire obligatoire
(art 53 A ou 302 septies A bis du
du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle).

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.), des associés, personnes physiques ou morales ❶	BIC « B » ou BIC non professionnels « M » ❷	Quote-part du bénéfice ou du déficit ❸ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
1	2	3	4
Raymond BELLAÏCHE Président 146 Bis Rue d'Aubervilliers 75019 PARIS			

Sociétés en commandite simple ❹ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2018

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ❶, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD	Exercice 2018
Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2018, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés. Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages..... Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*) Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)..... (*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire n° 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❹

❹ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise 3BS TRANSPORTS BELLAICHE
Adresse 146 Bis Rue d'Aubervilliers 75019 PARIS

du
au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 755
Total	1 755

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2018 . . (total col. 9 + total col. 10) 10	1 755	- de l'exercice . 2018 . . 10	14 276
- de l'exercice précédent 10	351	- de l'exercice précédent 10	2 852
Nom et qualité du signataire BELLAICHE GERANT		À PARIS, le 02052019 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

INFORMATIONS GENERALES

CE TABLEAU EST OBLIGATOIREMENT TRANSMIS.

DECLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE			OGBIC00
Je soussigné(e),			
Identification du professionnel de la comptabilité			
Dénomination :	EC CONSULTING	N° SIRET :	50049144400039
Adresse :	13 Rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS		
déclare que la comptabilité de			
Identification de l'entreprise adhérente			
Dénomination :	3BS TRANSPORTS BELLAICHE	N° SIRET :	82817731100010
Adresse :	146 Bis Rue d'Aubervilliers 75019 PARIS		
Tel :		Code activité NAF :	4939A
Profession de l'adhérent			
Profession :	Transports routiers réguliers de voyageurs		
adhérent du centre de gestion agréé			
Identification du centre de gestion / organisme mixte de gestion			
N° Agrément :	101770		
Désignation :	TERRA GESTION		
Adresse :	259 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 77000 VAUX-LE-PENIL		
est tenue (1) ou surveillée (2) et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité. (A)		1	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel. (B)		X	
La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.			
Le	02/05/2019	A :	PARIS
		(*) Nom du signataire :	

SAGE Experts-comptables janvier 2019

(*) Le nom du signataire doit être le nom de l'expert-comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur récupérés à partir des NAD entête.

(A) Les réponses possibles sont (1) pour "tenue" ou (2) pour "surveillée"

(B) Si cette case est cochée, cela dispense de fournir à l'OGA une attestation de conformité du fichier des écritures comptables (détection par le cabinet de l'attestation fournie par l'éditeur).

ATTENTION cette case sera cochée si le dossier est en tenue au sein du cabinet et si le cabinet détient l'attestation de l'éditeur du logiciel: Dossier en tenue (1) Détection de l'attestation (X).

AUTRES CAS:

Dossier en tenue (1) sans attestation du cabinet ().

Dossier en révision (2) Détection par le cabinet de l'attestation du logiciel de l'adhérent (X).

Dossier en révision (2) Sans détection par le cabinet de l'attestation du logiciel de l'adhérent ().

OGBIC01	
Généralités	Réponses
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	acher
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	acher.mazouz@ecconsultingg.fr

Renseignements divers	Réponses
L'adresse personnelle de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à son adresse professionnelle ?	1 - Oui
Statut du conjoint dans l'entreprise :	4 - ne travaille pas dans l'entreprise
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération	
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise)	
Le fonds a-t-il été créé par l'adhérent ?	
y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ?	
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et la présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ?	
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable	
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ?	
Si l'adhérent a cessé son activité - Date de la cessation - Motif de la cessation	
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ?	
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif au bilan ? - Désignation - Montant de l'acquisition	
Autres données chiffrées de l'exercice	Montants
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)	
Emprunts contractés	
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)	
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042) - montant des cotisations TNS obligatoires - montant des cotisations TNS non obligatoires	
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence (A)	

(A) De nombreux exemples sont indiqués dans le guide d'utilisation des tableaux OG FCGA ANPRECEGA

RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET TRANSFERT DE CHARGES

OGBIC02

Néant

TRANSFERT DE CHARGES, DEDUCTIONS COMPTABLES, REINTEGRATIONS FISCALES DES CHARGES MIXTES ET DEDUCTIONS FISCALES dont plus-values exonérées

Libellés	Montant Total	Montant		
		Transfert de charge	Neutralisé comptablement	Réintégré fiscalement
CHARGES MIXTES				
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)				
Habitation				
dont taxe foncière				
Autres dépenses liées à l'habitation				
PRELEVEMENTS EN NATURE				
Marchandises				
Matières premières				
Fournitures consommables et charges externes				
REMUNERATIONS				
Salaires				
dont indemnités journalières des salariés				
Charges Sociales sur salaires				
Cotisations Sociales personnelles de l'exploitant				
Rémunération du conjoint				
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant				
Rémunération des associés non gérants				
IMPOTS ET TAXES				
CSG non déductible				
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme				
Intérêts sur crédits à court terme				
AUTRES				
Amendes				
Frais de tenue de compta et d'adhésion à un OGA (2/3 des dépenses dans la limite de 915 €)				
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme				
Divers :				
à préciser				
TVA REVERSEE SUR CHARGES MIXTES				

Déductions fiscales	Montant déduit
Plus-values	
Article du CGI permettant l'exonération	
- 151 septies	
- 151 septies A	
- 151 septies B	
- 238 quindécies	
- Autres	
à préciser	
Plus-value court terme différée	
Plus-value nette à long terme imposée au taux de 12,8%	
Autres déductions fiscales	
à préciser	

TVA COLLECTEE										OGBIC03
Renseignements généraux concernant la TVA										Réponses
TVA sur les débits ou encaissements ?										
Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ?										
N° Compte	Données comptables	Total HT	Répartition chiffre d'affaires						Taux % (1)	Exo
			Taux % (1) 20,00	Taux % (1) 10,00	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)		
	Détail des comptes 70									
706	Prestations de services	46 856	1 765	45 091						
	Total CA									
	SI TVA sur la marge, Marge HT (si TVA sur marge non comprise dans détail ci-dessus)									
Produits - autres classes 7	Autres opérations (+ et -) (2)									
	Acquisitions intracommunautaires									
	Achats auto-liquidés (sous-traitance bâtiment, télécartes, etc.)									
	CORRECTIONS DEBUT D'EXERCICE Compte de régularisation fin d'exercice (N-1)									
4181	+ Clients Factures à établir									
4198	- Avoirs à établir									
4687	+ Produits à recevoir									
487	- Produits constatés d'avance									
	Si TVA sur Encaissements									
410 à 4164	+ Créances clients									
4191 - 4196 - 4197	- Avances clients									
	+ Effets escomptés non échus									
	+/- Autres									

TVA COLLECTEE										OGBIC03
	CORRECTIONS FIN D'EXERCICE Compte de régularisation fin d'exercice (N)									
4181	- Clients Factures à établir									
4198	+ Avoirs à établir									
4687	- Produits à recevoir									
487	+ Produits constatés d'avance									
	Si TVA sur encaissements									
410 à 4164	- Créances clients									
4191 - 4196 - 4197	+ Avances clients									
	- Effets escomptés non échus									
	+/- Autres									
	AUTRES CORRECTIONS									
654 - 6714	- Créances irrécouvrables									
	+/- régularisation (N-1) en base									
	Base HT taxable	46 856	1 765	45 091						
	Base HT déclarée									
	Ecart en base (à justifier)	46 856	1 765	45 091						
	TVA à régulariser									
	Soldes des comptes TVA à la clôture	Soldes	Taux % (1) 20,00	Taux % (1) 10,00	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Exo
4457	TVA collectée (4)									
4455	TVA à décaisser									
44567	Crédit de TVA	606								
4458 (souvent 44587)	TVA à régulariser									

TVA COLLECTEE

OGBIC03

Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :

Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant		Réponses
Date de la déclaration		
Montant		
TVA DEDUCTIBLE		
Renseignements généraux concernant la TVA		
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable		

(1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux TVA dans le tableau soit décroissant. Les taux à zéro ne sont pas acceptés.
(2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...

3BS TRANSPORTS BELLAIR

SAGE Experts-comptables janvier 2019

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CGA / OMGA

3BS TRANSPORTS BELLAICH

SAGE Experts-comptables janvier 2019

PREVENTION DES DIFFICULTES		OGBIC05
Entreprises décelées en difficulté	Réponses	
Entreprise en difficultés :	2 - Non	
Pérennité de l'entreprise, nature des difficultés à préciser : (Exemple : chute de chiffres d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motifs etc...)		
Existe-t-il un projet de :		
Ouverture d'une procédure collective		
Analyse patrimoniale : les immeubles d'exploitation sont-ils détenus :		



3BS TRANSPORTS BELLAICHE

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 146 Bis Rue d'Aubervilliers

75019 PARIS

R.C.S : 828 177 311

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2019

Le 28/06/2019,
à 11h00,

Monsieur Raymond BELLAICHE, associé unique de la société **3BS TRANSPORTS BELLAICHE**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Monsieur Raymond BELLAICHE, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.



Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 lesquels font apparaître **un bénéfice de 14 276,13 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **un bénéfice de 14 276,13 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **14 276,13 Euros**, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 100,00 Euros
- Affectation à l'associé unique pour un montant de 14 176,13 Euros

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président